

"Elle avait 18 ans d'ancienneté. 18 ans qu'elle fait bien son travail, qu'on ne lui fait aucun reproche et on la licencie pour un dimanche", s'insurge Cyril Lechevestrier, délégué syndical central adjoint CFTC chez Cora. Une salariée du magasin de Saint-Malo, en Ille-et-Vilaine, a en effet été licenciée pour faute grave à la fin du mois d'avril pour avoir refusé de travailler le dimanche, a-t-on appris mardi auprès du syndicat, qui la défend, confirmant une information d'Europe 1 qui relate même que deux salariés ont été remerciés par le supermarché, le second ayant été embauché il y a huit ans et oeuvrant au rayon crèmerie.

La salariée, Christèle Lorant, a été licenciée pour "insubordination" le 26 avril dernier pour avoir refusé de travailler le dimanche matin, selon un courrier de licenciement consulté par l'AFP. Elle était employée depuis avril 2001 au sein de cet établissement, où elle travaillait comme hôtesse d'accueil et caissière, après s'être occupée de la station-service et de la bijouterie.

"Les explications recueillies auprès de vous lors de notre entretien ont été claires et vous avez mentionné le refus total de venir travailler le dimanche matin. Au vu de ces éléments, je me vois contraint de vous notifier votre licenciement immédiat pour faute grave", écrit le directeur du magasin dans ce courrier. Contactée, la direction du magasin n'a pas donné suite.

"Nous allons saisir le conseil des prud'hommes très rapidement", a annoncé pour sa part François Macquaire, défenseur syndical CFTC. "Le salarié a tout à fait le droit de refuser de travailler un jour de repos", a-t-il ajouté, en mettant en avant le respect de la vie privée.

Dans un courrier consulté par l'AFP, l'inspectrice du travail de Saint-Malo affirme que "l'accord de la salariée" lui "semble nécessaire" car Christèle Lorant dit avoir signé un contrat de travail "avec une répartition des horaires (...) sur six jours du lundi au samedi".

"Il ne m'a fait signer aucun avenant", a assuré la salariée licenciée. "J'irai jusqu'au bout. On ne me balance pas comme de la merde après 18 ans de boîte !" Selon elle, un de ses collègues qui avait huit ans d'ancienneté a également été licencié pour le même motif.